



**Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2022
à vingt heures à la salle du conseil municipal
sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire.**

PRESENTS : Mmes Guillot Jacqueline ; Ribes Monique ; Rodamel Chantal
Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ; Grosbellet Michel ; Philippon Emmanuel

ABSENTS EXCUSES : Mme Meilland Pascale.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline Guillot

Ordre du jour

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le Secrétaire de Séance et le Maire

3/ DELIBERATIONS

- * Déclassement de portions de terrain communal de la voirie communale sises Route de Charbonnier- Résultat de l'enquête publique
- * Déclassement de portions de terrain communal de la voirie communale sises Route du Pinay-le Gué- Résultat de l'enquête publique
- * Déclassement de portions de terrain communal de la voirie communale sises Route de Gaudran- Résultat de l'enquête publique
- * Terrain communal à la Croix du Pertuis : Vente de la parcelle à M et Mme SAVATIER Michel et Catherine
- * Autre Terrain communal à la Croix du Pertuis : Régularisation et fixation de la prise en charge des frais afférents.
- * Bibliothèque municipale : prise en charge des frais kilométrique d'une bénévole
- * Décision modificative du budget Assainissement Collectif
- * Renouvellement de convention foncière

4/ INFORMATIONS DIVERSES

- * Cérémonie du 11/11 : proposition du déroulement

5/ COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS / REUNIONS

- * Assainissement
- * Le Relais d'Urfé
- * Voirie
- * SIEL (illuminations de Noël)
- * Urbanisme : visite du Sous-Préfet
- * Bibliothèque

6/ QUESTIONS DIVERSES

Approbation du PV de la réunion précédente et signature par la secrétaire de séance et M le Maire.

1/ Déclassement de portions de terrain communal.

Concernant le déclassement de portions de terrain communal au Pinay, à Charbonnier et à Gaudran, Le résultat de l'enquête publique a été présenté. Seul le dossier de Charbonnier a fait l'objet de remarques concernant l'impact de la vente pouvant poser des problèmes pour la manœuvre du camion poubelle ou autres si une clôture était construite en limite par le nouvel acquéreur. Sur proposition du commissaire enquêteur une rencontre entre la municipalité, les auteurs des remarques a eu lieu. Une proposition a été faite à M et Mme MICHEL acquéreurs. L'idée d'intégrer une clause à la vente stipulant qu'aucune clôture ne pourrait être construite sur la limite n'a pas été acceptée par M et Mme Michel.

Au regard des points suivants débattus en conseil :

- Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- La commune souhaite déclasser cette portion terrain communal de la voirie
- Déplacer la borne délimitant la partie à vendre ne changerait rien dans l'éventuelle gêne d'une clôture
- Après vérification, il apparaît que la manœuvre du camion poubelle ne serait pas impactée
- La commune effectuera l'élagage du tilleul pour faciliter les manœuvres
- Il n'y a aucun préjudice direct à l'encontre des auteurs des remarques

Le Conseil valide le projet de déclassement tel que prévu et présenté à l'enquête publique

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le déclassement des 3 portions de terrain et charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir. *Dans le cadre du dossier de Godran Mme Jacqueline Guillot partie prenante à l'affaire n'a pas pris part au vote.*

2/ Cession de terrain communal à M et Mme SAVATIER Michel et Catherine

M et Mme SAVATIER ont demandé à acheter la parcelle A 279 d'une superficie de 4150 m² jouxtant leur propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre cette parcelle à M et Mme SAVATIER Michel et Catherine. Le prix de cession est fixé à **0.15€ le m²**, soit 622.50€, les frais notariés afférents à cette vente seront à la charge du preneur. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités qui en découlent (signature de la vente ...).

3 /Régularisation chemin à la Crois du Pertuis

Une portion de terrain de la parcelle cadastrée A278 appartenant aux consorts CHABRE représentés par Catherine SAVATIER est devenue au fil du temps un passage d'accès au chemin communal en aval. Afin de connaître précisément l'emprise concernée par cet état de fait un géomètre a été engagé : le Cabinet Pigeon Toinon de Feurs, ce dernier a déterminé une surface de 532 m² (parcelle A 1337)

Suite à différents débats à ce sujet lors de précédentes réunions de conseil municipal, la commission urbanisme, chargée de l'affaire, a rencontré et a proposé aux consorts Chabré que la commune achète à l'Euro symbolique sans obligation de paiement ces 532 m² et qu'ils prennent en charge une partie des frais de géomètre à hauteur de 717€. Ce qu'ils ont accepté. La commune prendra en charge les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces conditions par 6 voix pour et 4 abstentions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités qui en découlent.

4 / Paiement indemnité kilométrique

Une personne bénévole à la bibliothèque a utilisé son véhicule personnel pour aller choisir des livres permettant de renouveler et de diversifier l'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de rembourser les frais kilométriques engendrés par ce déplacement soit 23,04€.

5/ Décision modificative budget assainissement collectif

M le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles études du budget 2022 assainissement sont insuffisants, et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustement des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative. 2000€ du budget assainissement article installation sont affecté au budget assainissement article études.

6/ Approbation convention avec Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane

Suite à une demande de, Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane, de renouvellement d'utilisation des terrains communaux proches de sa propriété (0,53ha) pour faire paître ses chevaux, Monsieur le Maire donne lecture de la « convention d'usage temporaire d'une réserve foncière » qui pourrait être poursuivie si le conseil en est d'accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité donne son accord pour que Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane continue d'utiliser les terrains communaux proches de sa propriété pour un montant de 53,20€ en 2022.

Il est rappelé que la convention stipule que l'entretien du terrain doit être réalisé par Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane

7/ Compte-rendu des commissions

Assainissement :

La vidange de la station d'épuration a eu lieu : le premier bassin a été vidé en entier (8 voyages soit 96 m3 pour un coût de 6949 euros)

Relais d'Urfé :

Attente des chaudières pour la rénovation du chauffage

Voirie :

Les travaux pour 2023 ne sont pas encore chiffrés à ce jour :

Il s'agit d'une partie du chemin du Rochin ; à Charbonnier ; d'une portion à la Ramée.

Urbanisme :

Au lotissement, concernant la parcelle restant à construire, divers avis divergeants sont parvenus des services du département, le dernier n'autorisant pas une construction. Mr le maire et des membres du conseil ont reçu le sous-préfet : celui-ci nous a dit comprendre la situation qui le conduirait sans doute à revenir sur sa décision. Retour officiel attendu.

SIEL :

Eclairage public de 5 h à 8 h puis de 19 h à 23 h, dans le cadre des économies d'énergie, on va essayer de grappiller une ou deux heures.

Prévoir la rénovation des bâtiments pour économiser l'énergie

La commission SIEL va organiser une réunion de travail

8/ Infos et questions diverses

Cérémonie du 11 novembre :

Présentation du déroulé de la cérémonie

Elle aura lieu près de la bascule devant la nouvelle stèle installée.

Inauguration, commémoration de l'armistice, en présence du Maire et du président de la FNACA.

Participation des enfants pour lecture et installation des drapeaux.

Illuminations de Noël :

De nouvelles guirlandes ont été achetées

Décision de réduire la durée des illuminations dans un souci d'économie d'énergie (du 17 décembre 2022 au 10 janvier 2023)

Bibliothèque :

Michel Grosbellet est nommé référent pour la bibliothèque

Présentation d'une demande de certains bénévoles de diminuer d'une heure la durée de la permanence du mercredi en hiver (de 16 h à 17 h au lieu de 16 h à 18 h) car fréquentation faible sur ce créneau.

Pas de décision prise, des éclaircissements sont nécessaires

Boîte à lire :

Indépendamment de la bibliothèque, Chantal Rodamel propose un dépôt de livres dans le local de la bascule, accessible à tous. Chantal et Jacqueline s'en occuperaient. Avis positif du conseil

Plan pluriannuel :

M le Maire explique que les demandes des différentes communes sont très importantes et dépassent largement les volumes de subvention prévus par le Département. Il faudra revoir nos prévisions de projets à la baisse ou réduire le taux de subvention demandé.

Divers :

Accord de principe du Conseil pour que l'association communale de chasse réalise un captage dans la parcelle communale aux Fans. La question d'une autorisation de la Police de l'Eau a été soulevée. Le cas échéant l'ACCA se rapprochera de ce service

Un inventaire des choses à mettre en valeur et à sécuriser dans l'église et la chapelle sera réalisé.

Discussion autour des modalités d'embauche de Christophe Froment et Dominique Bartholet

Chantal Rodamel et Xavier Dejob participeront au repas des anciens

La séance est levée à 23h00

Secrétaire de séance
Jacqueline Guillot

Le Maire
Guy CROZET